

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 FEVRIER 2024

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le **dix-neuf** février, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le treize février deux mille vingt-quatre** s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Katy VAZQUEZ DUDEK, Patrick PORNET, Roseline TRAMBOUZE, Isabelle ROUVIDAN et Lucie ROCH.

Absents avec excuse (pouvoir) :

Chantal SAVARINO donne pouvoir à Christine VALADE

André ALEX donne pouvoir à Marcel DUMAS

Didier DUPIN donne pouvoir à Katy VAZQUEZ DUDEK

Patricia PERRET donne pouvoir à Sylvie RENARD

Sylvain GIRARDIN donne pouvoir à Patrick DUCROS

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Roseline TRAMBOUZE

Le procès-verbal du précédent Conseil Municipal ne suscite aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- **Bilan des cessions et acquisitions 2023 de la commune**

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le bilan des cessions et acquisitions réalisées en 2023 par la commune.

En effet, conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des cessions et acquisitions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au Compte Administratif de la commune.

Il ajoute qu'en 2023, aucune cession ni aucune acquisition n'a été signée.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal prend acte de ce bilan.

- **Convention d'adhésion aux prestations du Centre de Gestion de la Loire**

M. le Maire rappelle que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire est tenu d'accomplir des prestations obligatoires pour le compte de toutes les collectivités et établissements publics qui lui sont affiliés. Cet établissement reçoit chaque année une contribution pour accomplir ces missions.

De plus, à la demande expresse des collectivités affiliées, des services optionnels peuvent être proposés, c'est le cas en ce qui concerne la création de services dédiés à la médecine préventive et à la prévention des risques professionnels.

Pour chacun des services optionnels, l'équilibre financier doit être assuré et cela peut s'effectuer de plusieurs manières. A ce jour le Conseil d'Administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire a préféré appliquer un taux additionnel, variant selon le nombre d'agents de la collectivité et les options retenues.

L'article 26-1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi 2007-209 du 19 février 2007, autorise le CDG42 à créer des services de médecine préventive ou des services de prévention des risques professionnels, qui sont mis à la disposition des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande.

M. le Maire expose :

- Que le CDG42 a communiqué à la commune un projet de convention dédié à la médecine préventive et à la prévention des risques professionnels au bénéfice de nos agents. S'agissant d'une mission particulière, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire propose que cette délégation s'effectue par voie de convention d'une durée initiale de trois années, renouvelable trois fois par tacite reconduction. La commune de Perreux gardera la faculté de la dénoncer conformément aux termes de ladite convention. Une tarification sera fixée au 1^{er} janvier de chaque année par le Conseil d'Administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire.
- Que la solution proposée, présente le double avantage de pérenniser ce service optionnel et de ne cotiser qu'en fonction de nos besoins, en connaissant au préalable les conditions financières de l'année à venir.

Le CDG42, au titre de ses missions facultatives, propose à la collectivité adhérente, trois niveaux d'intervention, au choix :

- Médecine du travail : option 1
- Prévention des risques professionnels : option 2
- Médecine du travail + Prévention des risques professionnels : option 3

Le Conseil d'Administration du 19 décembre 2023 a fixé les tarifs pour l'année 2024, comme suit :
Nombre agents de 1 à 99 :

Option 1 (médecine du travail) : 0.45% de la masse salariale (base de cotisation) ;

Option 2 (prévention des risques professionnels) : 0.10% de la masse salariale (base de cotisation) ;

Option 3 (médecine du travail + prévention des risques professionnels) : 0.50% de la masse salariale (base de cotisation) ;

Absence non justifiée d'un agent à une convocation médicale : 50 € ;

Des prestations complémentaires peuvent être réalisées à la demande de la collectivité (Assistance en prévention, Intervention de l'ACFI).

Il est proposé d'opter pour l'option 2. Monsieur le Maire précise qu'une convention nous lie actuellement avec Santé Loire Nord en ce qui concerne la médecine du travail.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette convention avec le Centre de Gestion de la Loire en choisissant l'option 2.

- **Fourniture de panneaux - SIEL**

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver l'acquisition de six panneaux d'informations sur la coupure de nuit.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses

adhérents.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant H.T.	% - PU	Participation
Fourniture de six panneaux coupe de nuit	690 €	71.0 %	489 €
TOTAL	690 €		489 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'acquisition de six panneaux d'informations sur la coupe de nuit.

• **Convention de partenariat – Villages de Caractère Loire Nord**

Monsieur le Maire rappelle que les communes d'Ambierle, Le Crozet, Charlieu, Perreux, Saint-Haon-Le-Châtel et Saint-Jean-Saint-Maurice-Sur-Loire sont labellisées Village de Caractère en Loire.

Dans le cadre d'un appel à projet du département incitant à créer des animations dans les villages de caractère, elles s'associent pour proposer une action commune dont l'objectif est de renforcer leur attractivité touristique et culturelle auprès de la population locale et des visiteurs. Cette action permet de tisser des liens entre les communes et de faire rayonner le réseau des Villages de Caractère du département.

Monsieur LAREURE explique qu'un projet proposé est la création d'un « jeu de cartes des sept familles » reprenant les personnages importants qui ont marqué l'histoire, la culture et l'économie des six communes du Nord du département.

Autour de ce jeu, diverses actions de promotion seront mises en place : des expositions, des animations entre villages, des visites guidées autour de ces personnages...

Après plusieurs réunions de travail pour construire le projet, compte-tenu des dépenses à engager et pour répondre aux attentes des instances du département dont le soutien financier est indispensable, il est convenu qu'une des communes porte la demande de subvention du projet pour l'ensemble des six villages de caractère Loire Nord.

La commune de PERREUX, par la voix de son maire Jean-Yves BOIRE a accepté de porter le projet commun, les cinq autres communes ont validé le principe du partenariat.

Monsieur LAREURE informe que le financement est d'environ 12 000 € pour les 6 villages. La commune de Perreux paiera la facture globale et refacturera aux autres communes. Elle fera également les demandes de subventions auprès de la Région et du département. L'association les Amis de Perreux ASMV, quant à elle, financera une partie des dépenses et fera une demande de subvention auprès de Roannais Agglomération. Ce jeu de sept familles serait vendu 7 euros.

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention de partenariat Villages de caractère Loire Nord avec les communes d'Ambierle, Le Crozet, Charlieu, Saint-Haon-Le-Châtel, Saint-Jean-Saint-Maurice-Sur-Loire et Perreux qui sont labellisées Village de Caractère en Loire.

L'objet de cette convention est de préciser les modalités de partenariat entre la commune de Perreux et

les cinq autres communes dans le cadre du projet « Jeu des sept familles Villages de Caractère ».

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette convention de partenariat entre la commune de Perreux et les cinq autres communes.

- **Débat d'Orientations Budgétaires**

M. le Maire introduit la séance en rappelant la démarche qui conduit au budget prévisionnel. Tout d'abord il y a eu un recensement des besoins et projets souhaitables auprès des services, et de l'ensemble de l'exécutif tant au niveau du fonctionnement que de l'investissement. Chaque adjoint a proposé des lignes budgétaires. La commission finances s'est ensuite réunie pour étudier toutes ces demandes et proposer des montants pour chaque ligne budgétaire. Enfin ce débat d'orientation budgétaire pour hiérarchiser et classer les projets.

M. le Maire donne la parole à Mme VALADE, Adjointe aux finances.

Mme VALADE explique que le Conseil Municipal est appelé à débattre sur les orientations budgétaires pour 2024. Elle présente les différents documents travaillés en commission finances.

Tout d'abord, le **compte administratif 2023** pour la clôture de l'exercice budgétaire 2023 : il en ressort un excédent définitif de 432 793.54 euros. Le Conseil Municipal ne formule aucune remarque.

Ensuite, l'Adjointe présente la **section de fonctionnement (dépenses et recettes)** : elle a fait l'objet d'un travail important en commission finances qui a revu les chiffres, au vu du réalisé 2023. Les recettes les plus importantes restent les impôts locaux et l'attribution de compensation. A l'heure actuelle, la commune n'a pas d'information quant aux dotations à percevoir en 2024. Le Conseil Municipal ne formule aucune remarque.

Mme VALADE poursuit avec la **section d'investissement (dépenses et recettes)**. Le Conseil Municipal ne formule aucune remarque concernant les recettes.

En revanche, les dépenses d'investissement sont revues en détail de manière à prioriser et à voir ce qui peut / doit être supprimé ou diminué pour avoir un budget équilibré. Sont donc évoqués comme projets à rediscuter ou à supprimer notamment la défense incendie (montant qui serait à diminuer), l'éclairage de la Zone Artisanale, la réhabilitation de l'ancien cuvage, l'aménagement intérieur de la maison à pans de bois, le chauffage et l'éclairage de la salle des sports, la remise en état du terrain de foot, le passage en Led de l'éclairage public dans le bourg...

Madame VALADE informe qu'il serait sage de ne pas recourir à un emprunt cette année. Elle souligne que les ventes des deux maisons ne peuvent pas être inscrites au budget. Il est donc possible d'envisager soit un emprunt d'équilibre à hauteur de 205 000 €, égal aux ventes, soit un emprunt d'équilibre de 85 000 €. Cette dernière hypothèse correspondrait à la vente de la maison Deveaux et en contrepartie un aménagement de l'entrée du village du même montant.

Ensuite, Mme VALADE aborde les **propositions de subventions pour 2024**, qui ont déjà été travaillées en commission finances et qui n'appellent aucune remarque du Conseil Municipal. Une demande de subvention de l'association CAP sur Perreux est arrivée en mairie pour l'organisation de la course des caisses à savon. L'association la SAC a revu sa demande de subvention à la hausse pour permettre de faire face à l'inflation et à l'augmentation de la fréquentation en constante augmentation depuis 2021. De plus la législation impose un taux d'encadrement de 1 animateur pour 10 enfants lors des trajets entre école et périscolaire.

Elle ajoute qu'une ligne budgétaire pour les subventions exceptionnelles sera ouverte pour les associations qui auraient soit des difficultés financières soit un projet à réaliser.

Enfin, un dernier point est évoqué : **l'état de la dette**, l'annuité d'emprunt est de 218 302.29 €.

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire, si ce n'est que les chiffres vont être revus suite au présent débat en commission finances le 14 mars avant le vote du Budget Primitif qui aura lieu le 25 mars prochain.

Mme VALADE explique que les taux de contributions directes n'ont pas augmenté depuis 2008. Deux simulations ont été faites en augmentant les taux d'1 point et de 2 points. Ce point sera débattu lors du prochain conseil.

Madame VALADE informe que les tarifs pour les locations, les encarts publicitaires dans le bulletin ont été revus lors de la commission finances. Ils seront joints au présent Procès-verbal.

Le Conseil Municipal prend acte du Débat d'Orientations Budgétaires qui vient de se dérouler.

QUESTIONS DIVERSES

- **Elections Européennes**

Madame VALADE informe que les élections Européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024. Une précision sera apportée prochainement quant à l'heure de fermeture des bureaux de vote. Elle remercie les élus de noter cette date pour tenir les bureaux de vote.

- **Théâtre au profit du C.C.A.S.**

Madame STALARS fait part que la troupe de théâtre d'Arcinges viendra bénévolement faire une représentation le vendredi 5 avril prochain. Le bénéfice sera reversé au C.C.A.S. un point sur l'organisation sera fait le jeudi 22 février à 11h.

- **Location de la salle du restaurant scolaire**

Madame STALARS informe que la salle du restaurant scolaire devient problématique. Lors de la dernière location, des bougies fontaines sont tombées et ont endommagé le sol. Le revêtement est donc à refaire. Une déclaration auprès de l'assurance a été faite. Elle souhaiterait que les élus réfléchissent si une solution existe. Elle rappelle que les enfants du périscolaire sont accueillis les lundis à partir de 7h15 et qu'il y a souvent des problèmes d'odeurs et plus rarement le nettoyage de cette salle mal réalisé. Madame VALADE informe qu'en 2023, cette salle a été louée 26 fois dont 23 fois pour des familles de Perreux. Après débat, il ressort que cette salle est beaucoup appréciée par les familles de Perreux et qu'il est important de la laisser en location.

- **Location de la salle du restaurant scolaire**

Madame STALARS informe que la salle du restaurant scolaire devient problématique. Lors de la dernière location, des bougies fontaines sont tombées et ont endommagé le sol. Le revêtement est

- **Information importante de la M.S.A.**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière séance, une information de la M.S.A. était parvenue à la commune. Il s'agissait de la mise en place d'un plan de détection de situations de mal être au regard de la population agricole qu'elle soit salariée ou non salariée. La M.S.A. souhaite mettre en place un réseau sentinelles et former les personnes qui le constitueront. Pour mener à bien cette détection des situations de mal être, la MSA propose de former gratuitement les membres du

Conseil Municipal ou des collaborateurs. Plusieurs dates ont été communiquées, Mesdames Trambouze et Renard sont intéressées. Le garde champêtre s'inscrira également à cette journée de formation.

- **Intervention de Madame TRAMBOUZE**

Elle informe qu'elle a participé à la commission environnement de Roannais Agglomération. Une présentation a été faite sur les différentes actions écologiques circulaires : Emmaüs, bilan des collectes des déchets, l'accès aux déchèteries...

- **Intervention de Monsieur PLACE**

Il informe de plusieurs vols de voitures sur la commune. Il demande au commissariat de bien vouloir remettre en place la participation citoyenne.

- **Intervention de Monsieur BRAT**

Il demande à quelle date les médecins s'installeront. Monsieur le Maire lui répond que l'ostéopathe ouvrira en avril, suivi des infirmiers, des médecins cet été et de la pédicure podologue en septembre.

- **Intervention de Monsieur PORNET**

Il demande comment se procurer le catalogue des formations que l'AMF propose. Monsieur le Maire lui répond que le catalogue de 2024 ne nous est pas encore parvenu. Il sera prochainement envoyé aux élus.

- **Intervention de Monsieur LAREURE**

- Il informe que la taille de la Vigne aura lieu le samedi 24 février à 10h à l'auberge.
- Retour sur la commission culture : il remercie tous les membres qui sont très actifs. Le jeu de sept familles en cours d'élaboration, un programme allégé avec le conservatoire, des animations cet été avec la potière du bourg. Et enfin, nouvelle manifestation qui aura lieu le 22 novembre, ce sera le Perreux nouveau comme le Beaujolais nouveau : soirée à l'auberge avec dégustation et saucisson vigneron.
- Monsieur LAREURE fait part du problème des pigeons dans le bourg. Monsieur le Maire lui répond qu'il faut qu'il se rapproche de Monsieur KOCHÉIDA pour essayer un système de pics. La façade de la maison à pans de bois est crépée de fientes de pigeons.

- **Départ du correspondant presse du Pays Roannais**

Madame VALADE remercie Monsieur COPERE, correspondant presse du Pays Roannais du travail effectué durant plusieurs années. Elle en profite également pour remercier Madame ROCHE de son investissement.

RAPPEL DE DATES

- C.C.A.S. : jeudi 14 mars à 10h
- Commission finances : jeudi 14 mars à 19h
- Cérémonie des Déportés : mardi 19 mars à 18h00
- Prochain Conseil Municipal : 25 mars 2024 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



Le secrétaire de séance,

Roseline TRAMBOUZE